



PEUGEOT

CARNET D'ENTRETIEN ET DE GARANTIES



PEUGEOT

Ce carnet fait partie intégrante de vos documents de bord : il vous présente les conditions de garantie et les opérations d'entretien de votre véhicule.

I	Garanties, conditions de vente	p. 2-10
	Certificat de garantie	au dos de la couverture
	Bienvenue	p. 2
	Les garanties commerciales PEUGEOT en un coup d'œil	p. 3
	Garantie commerciale des défauts de fabrication	p. 4-7
	Garantie commerciale peinture	p. 8
	Garantie commerciale anti-perforation	p. 9-10
II	Entretien périodique PEUGEOT	p. 11-12
	Recommandations d'entretien	p. 13-18
	L'entretien de la carrosserie	p. 15-17
	L'entretien du cuir	p. 18
III	Lubrifiants : préconisations	p. 19-20
	Suivi de l'entretien	p. 22-26
	Visites de garantie commerciale anti-perforation	p. 27-28
IV	Remplacement du compteur kilométrique et changement d'adresse ou de propriétaire	p. 32

BIENVENUE

Chère cliente, cher client,

Vous venez de prendre possession de votre nouvelle PEUGEOT, nous vous remercions de votre confiance.

Parce que chez PEUGEOT nous connaissons parfaitement nos véhicules, nous vous recommandons d'en confier l'entretien à un réparateur agréé PEUGEOT.

Il vous conseillera sur les opérations les plus adaptées aux conditions d'utilisation de votre véhicule. Vous conserverez ainsi un véhicule sûr, performant et fiable.

Grâce aux compétences du réseau PEUGEOT, vous aurez l'assurance que toutes les opérations prévues par le constructeur seront effectuées.

Ce carnet, aujourd'hui entre vos mains, décrit avec précision les conditions de garantie, le suivi de l'entretien et les recommandations d'utilisation qui s'appliquent à votre véhicule.

Nous vous invitons à le lire attentivement, à le conserver et à le présenter pour toutes opérations lors de vos visites dans le réseau PEUGEOT.

LES GARANTIES COMMERCIALES PEUGEOT EN UN COUP D'ŒIL

GARANTIE COMMERCIALE DES DEFAUTS DE FABRICATION :

- Toutes pièces (hors entretien et usure)
- Eléments de la chaîne de traction hybride reconnus défectueux*

GARANTIE COMMERCIALE PEINTURE :

- Défaut de peinture ou de vernis de carrosserie d'origine

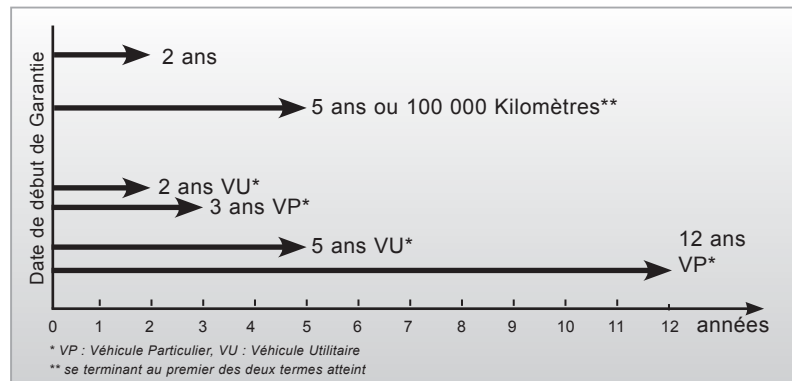
GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION :

- Perforation due à la corrosion venant de l'intérieur

* Se reporter au paragraphe spécifique aux éléments électriques des véhicules hybrides en page 7.

Vous souhaitez en savoir plus ?

N'hésitez pas à vous reporter aux paragraphes appropriés dans la suite de ce carnet.



Les dispositions communes aux différentes garanties commerciales PEUGEOT :

- **Votre véhicule neuf** est couvert par chacune des garanties commerciales PEUGEOT à partir de la **date de début de garantie** inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien, pour la période indiquée et **sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières contraires portées à votre connaissance.**
- Les réparations à effectuer sur votre véhicule au titre des différentes garanties commerciales ainsi que l'ensemble des opérations d'entretien spécifiées par Automobiles PEUGEOT doivent être confiées exclusivement à un Point de Service du réseau commercial PEUGEOT.
- **Le bénéfice des garanties commerciales PEUGEOT n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par ces garanties par un réparateur agréé PEUGEOT.**
- **Les dispositions des garanties commerciales PEUGEOT ne réduisent ni ne suppriment la garantie légale des vis cachés et la garantie légale de conformité bénéficiant au consommateur.**
- **Les garanties commerciales PEUGEOT** sont applicables tant que votre véhicule reste immatriculé et circule dans les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Equatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, République Centrafrique, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.
- L'utilisation de votre véhicule sur le Territoire des Etats-Unis d'Amérique et du Canada ne pourrait être couverte par ces garanties, Automobiles PEUGEOT n'ayant aucun service après-vente sur ce Territoire.
- **En cas de revente** de votre véhicule, ses acquéreurs successifs bénéficieront des différentes garanties commerciales PEUGEOT jusqu'à leur date respective d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de ces garanties aient été remplies par vous et chacun d'entre eux. A cet effet, vous vous engagez à transmettre à votre acquéreur les conditions d'application de ces garanties.

GARANTIE COMMERCIALE DES DÉFAUTS DE FABRICATION

En complément de la garantie légale des vices cachés et de la garantie légale de conformité, **AUTOMOBILES PEUGEOT** - 75, Avenue de la Grande-Armée - 75016 PARIS - garantit votre véhicule neuf contre tout défaut de fabrication, pendant une durée de **2 ans, sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières contraires portées à votre connaissance**, à compter de sa date de livraison auprès de vous même ou de votre éventuel mandataire.

Cette date est inscrite sur le « certificat de garantie » du « carnet d'entretien » qui vous a été remis avec le véhicule.

La présente garantie est portée à 5 ans ou 100 000 km, au premier des deux termes atteint pour les éléments de la chaîne de traction des véhicules hybrides, listés en page 7.



Ce que couvre la garantie commerciale des défauts de fabrication :



- En dehors des restrictions mentionnées ci-après, la garantie commerciale de votre véhicule couvre **la remise en état ou l'échange à titre gratuit des pièces reconnues défectueuses par Automobiles PEUGEOT** ou son représentant ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à l'opération de remise en conformité du véhicule.

- Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du constructeur ou de son représentant.



- De même, si **votre véhicule est immobilisé** suite à une panne couverte en garantie, Automobiles PEUGEOT ou son représentant prend en charge les frais éventuels de dépannage sur place ou le remorquage de votre véhicule, jusqu'à l'atelier du réparateur agréé PEUGEOT le plus proche, sur une distance maximum de 100 kilomètres.



Il est à noter que :

- Les interventions réalisées au titre de la garantie commerciale n'ont pas pour effet de prolonger celle-ci. En particulier, le remplacement d'une pièce dans le cadre des opérations de garantie ne prolonge pas la durée de cette dernière. La garantie commerciale couvrant les pièces échangées expire à la date d'échéance de la garantie de votre véhicule, sauf dispositions légales contraires.
- Les pièces remplacées au titre de la garantie commerciale deviennent la propriété d'Automobiles PEUGEOT.

GARANTIE COMMERCIALE DES DÉFAUTS DE FABRICATION



Les éléments non couverts par la garantie commerciale des défauts de fabrication sont :

Entretien et réglages :



- **les opérations d'entretien et de révisions nécessaires** au bon fonctionnement de votre véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien, l'additivation et le remplacement du filtre à particules aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,



- **les réglages ou mises au point** (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, ...)



- **le remplacement des pièces subissant une usure normale** liée à l'utilisation du véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'une défaillance. Il s'agit des pièces suivantes : plaquettes, garnitures et disques de freins, pneumatiques, embrayage, courroies, amortisseurs, balais d'essuie-vitre, bougies, lampes, piles et fusibles, rotules, roulements de roues, tapis de plancher.



Utilisation du véhicule :

- **les vibrations et bruits** liés au fonctionnement du véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,



- les dégâts consécutifs à l'utilisation de **fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine** ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants* non adaptés ou de mauvaise qualité et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par Automobiles PEUGEOT,



- les dégâts consécutifs à des **phénomènes naturels**, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,



- **les conséquences de réparations**, transformations ou modifications qui auraient été réalisées sur votre véhicule par des **entreprises non agréées** par le constructeur, ainsi que les conséquences de la pose **d'accessoires non homologués** par ce dernier,



- **les pneumatiques**, qui sont garantis directement par leur fabricant respectif. Le réseau PEUGEOT pourra vous aider dans vos démarches vis-à-vis de celui-ci,



- tout autre frais non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du véhicule, tels que la perte de jouissance ou d'exploitation, ...

* Pour les biocarburants, se référer au paragraphe qui en traite spécifiquement dans le guide d'utilisation.

GARANTIE COMMERCIALE DES DÉFAUTS DE FABRICATION



Ce que vous devez faire pour bénéficier pleinement de cette garantie commerciale

- Vous **présentez le « carnet d'entretien »** de votre véhicule à jour, comportant notamment le certificat de garantie, **dûment rempli** par votre concessionnaire vendeur.
- Vous faites réaliser **l'entretien et les révisions** du véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions d'Automobiles PEUGEOT et vous confiez ces opérations exclusivement à un point de service du réseau commercial PEUGEOT ; vous êtes en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures,..).
- **Dès la détection** d'un éventuel défaut, votre véhicule doit être présenté au point de service du réseau commercial de la marque PEUGEOT pour remise en état pendant les heures normales d'ouverture. Cette mesure a pour but de préserver votre sécurité et celle de vos passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées à l'origine. En conséquence, la garantie commerciale des défauts de fabrication ne couvre pas le défaut et ses conséquences lorsque vous n'avez pas agi dès la détection dudit défaut.
- Vous devez également répondre à toute **invitation d'un point de service du réseau commercial de la marque** à faire procéder immédiatement à une remise en conformité de votre véhicule.
- **Le non respect de ces règles engagerait votre responsabilité sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement de votre véhicule.**



Vous perdriez le bénéfice de cette garantie commerciale dans les cas suivants :



- **Des modifications ou adaptations** ont été effectuées sur votre véhicule alors qu'elles n'étaient **ni prévues ni autorisées** par Automobiles PEUGEOT ou qu'elles ont été réalisées sans respecter les prescriptions techniques définies par ce dernier,



- **la défaillance** est due à la négligence ou au non respect des prescriptions figurant dans le(s) guide(s) d'utilisation et d'entretien,
- **votre véhicule a été utilisé anormalement** ou à des fins de compétition ou il a subi une surcharge même passagère,



- **le compteur kilométrique** de votre véhicule a été modifié ou son kilométrage réel ne peut être établi avec certitude.

(En cas de remplacement du compteur, la « fiche de remplacement du compteur » dans le « carnet d'entretien » devra être complétée par un point de service du réseau commercial de la marque PEUGEOT).

GARANTIE COMMERCIALE DES DÉFAUTS DE FABRICATION DES ÉLÉMENTS DE LA CHAÎNE DE TRACTION HYBRIDE 5 ANS ET/OU 100 000 KM



Ce que couvre la garantie commerciale des défauts de fabrication des éléments de la chaîne de traction hybride :

- **Certains éléments de la chaîne de traction sont garantis pendant une durée de 5 ans ou 100 000 km, au premier des 2 termes atteint.**
- **Ces éléments sont les suivants :**
 - ✓ Batterie de traction et son calculateur,
 - ✓ Machine électrique de traction,
 - ✓ Boîtier de contrôle hybride,
 - ✓ Câbles haute tension.
- Pour bénéficier de cette garantie spécifique, les conditions générales de la garantie commerciale exposées ci-avant, devront être intégralement respectées (suivi du plan d'entretien, exclusions des conditions particulières...).

GARANTIE COMMERCIALE PEINTURE

En complément de la garantie commerciale des défauts de fabrication, Automobiles PEUGEOT garantit votre véhicule contre tout défaut des peintures et vernis de la carrosserie d'origine à compter de la date de livraison inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien pour :

- une durée de 3 ans s'il s'agit d'une voiture particulière,
- la durée de la garantie commerciale dans le cas d'un véhicule utilitaire.

Ce que couvre votre garantie commerciale peinture

- La garantie commerciale peinture couvre la réfection totale ou partielle de la peinture ou du vernis nécessaire au **traitement d'un défaut** constaté par Automobiles PEUGEOT ou son représentant.



- Cette garantie s'applique à la condition expresse que l'entretien de votre véhicule ait toujours été réalisé selon le **cycle défini par Automobiles PEUGEOT** et que la remise en état des éventuelles dégradations ait été faite dans le strict respect des normes du constructeur.

Pour continuer à bénéficier de la garantie peinture PEUGEOT, vous êtes tenu de **faire réparer les dommages** dus à des causes extérieures **dans les deux mois** suivant leur constatation, les réparations de ces dommages étant à votre charge.

Les éléments non couverts par la garantie commerciale peinture sont :



- Les dommages sur la peinture ou le vernis carrosserie provoqués par **l'environnement**, tels que les retombées atmosphériques, chimiques, animales ou végétales, sable, sel, projection de gravillons ou phénomènes naturels (grêle, inondations) et autres facteurs extérieurs (suite à un accident ou non),

- les dommages dus à **la négligence de l'utilisateur**, à la présentation tardive du défaut à éliminer ou au non respect des préconisations du constructeur,

- les dommages résultant d'**événements non couverts** au titre de la garantie commerciale,



- les conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par **des entreprises non agréées** par le constructeur.

GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION

Automobiles PEUGEOT garantit votre véhicule **contre la perforation (corrosion de l'intérieur vers l'extérieur de la carrosserie)** à compter de la date de livraison inscrite sur le « certificat de garantie » du « carnet d'entretien », pour une durée de :

- 12 ans s'il s'agit d'une voiture particulière.
- 5 ans dans le cas d'un véhicule utilitaire.



Ce que couvre la garantie commerciale anti-perforation



La garantie commerciale anti-perforation couvre **la remise en état ou l'échange des éléments** reconnus défectueux par Automobiles PEUGEOT ou son représentant, sur lesquels apparaît une perforation due à la corrosion.

- Cette garantie s'applique à la condition expresse que le véhicule ait toujours été réparé dans le strict **respect des normes du constructeur** et que le client ait fait réaliser en temps voulu:
 - 1) les révisions mentionnées dans le carnet d'entretien,
 - 2) les visites de garantie commerciale anti-perforation présentées ci-dessous, et
 - 3) la remise en état des éventuelles dégradations du véhicule.



- **Le cycle d'entretien** garantie commerciale anti-perforation prévoit **quatre visites périodiques de contrôle**, à votre charge, à réaliser impérativement 4 ans après la date de début de garantie anti-perforation pour les voitures particulières ou 2 ans après cette même date pour les véhicules utilitaires puis tous les 2 ans pour l'ensemble des véhicules. Lors de ces contrôles, après avoir procédé à un lavage complet du véhicule si nécessaire, le réparateur vérifiera son état et déterminera les éventuelles interventions à effectuer et celles susceptibles d'être couvertes par la garantie commerciale anti-perforation PEUGEOT. Les détériorations dues à des causes extérieures pouvant provoquer de la corrosion seront signalées et notées sur les pages du carnet d'entretien réservées à cet effet.



Il est à noter que :

- Toute intervention sur la carrosserie (suite à accident, détériorations, ...) devra être systématiquement suivie par une visite de contrôle à réaliser dans les mêmes conditions.
- Vous êtes tenu de faire réparer à votre charge, dans le respect des normes établies par Automobiles PEUGEOT et dans les deux mois suivant les contrôles, les dommages dus à des causes extérieures. La mention de cette réparation sera portée sur le « carnet d'entretien », en précisant la raison sociale du réparateur, la date de la réparation, le kilométrage du véhicule et le numéro de la facture acquittée. La présentation de ce « carnet d'entretien », dûment rempli lors des visites périodiques de contrôle, sera exigée pour tout recours au titre de la garantie commerciale anti-perforation PEUGEOT.

GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION



Les éléments non couverts par la garantie commerciale anti-perforation sont :

- Les dommages dus à **la négligence de l'utilisateur** ou au non respect des préconisations d'Automobiles PEUGEOT,
- les dommages résultant d'**événements non couverts** au titre de la garantie commerciale,
- les conséquences de la destruction des produits de protection anti-perforation par un **traitement additionnel non prévu** au plan d'entretien,
- **les conséquences de réparations**, de transformations ou de modifications réalisées par des entreprises non agréées par le constructeur,



- la corrosion résultant du montage d'**accessoires non homologués** par Automobiles PEUGEOT et /ou installés sans respecter les prescriptions définies par ce dernier,



- **les transformations carrosserie** réalisées sur le véhicule, ainsi que les bennes et les plateaux de chargement dans le cas d'un véhicule utilitaire,



- **les roues et éléments mécaniques** ne faisant pas partie intégrante de la carrosserie.

Pour maintenir le fonctionnement optimum de votre véhicule en matière de sécurité, de performance et de confort, il est impératif de respecter le programme de révision qui lui est associé. Celui-ci se compose de contrôles, d'appoints en fluides et d'opérations indispensables au bon fonctionnement de votre véhicule.

Le contenu et la fréquence des révisions dépendent du kilométrage et de l'âge de votre véhicule.



Si vous répondez à l'une ou plusieurs des conditions sévères d'utilisation suivantes, un entretien spécifique sera nécessaire :

- porte à porte permanent
- utilisation urbaine (type taxi, ambulance, vitesse moyenne inférieure à 20 km/h, auto-école)
- petits trajets répétés (inférieur à 10 km) avec moteur froid (après arrêt supérieur à 1 heure)
- séjour prolongé dans :
 - des pays à atmosphère poussiéreuse
 - des pays possédant des carburants inadaptés aux recommandations de PEUGEOT
- utilisation, même occasionnelle de bio-carburant type B20 ou B30 (véhicules Diesel) ou d'essence contenant plus de 3% de méthanol



Le plan d'entretien périodique spécifique à votre véhicule vous a été remis lors de sa livraison. Ce document est situé dans la pochette de votre véhicule.

Si ce document est absent,
- votre point de vente ou tout réparateur agréé de la Marque pourra vous en fournir un exemplaire

ou

- vous pourrez vous-même l'éditer depuis votre espace personnel* du site Internet de la Marque.

* *disponible selon les pays*

Le respect du programme de révision PEUGEOT est obligatoire durant la période de garantie de votre véhicule et pour tous les véhicules sous Contrats de Service.



Il est impératif de respecter le premier des deux termes atteint.

ENTRETIEN PÉRIODIQUE PEUGEOT

Les entretiens PEUGEOT sont composés d'opérations systématiques applicables à tous les véhicules lors de chaque révision et d'opérations complémentaires qui dépendent, pour chaque véhicule, de l'âge et du kilométrage.

II

Principales opérations systématiques pour tous véhicules

Contrôles dans le véhicule (avertisseur sonore, frein de parking,...)

Date de péremption du kit de dépannage provisoire de pneumatique*

Contrôles sous le véhicule, incluant :

- contrôles de sécurité (freinage, direction,...)
- contrôles environnement (étanchéité des circuits, de la boîte de vitesses,...)

Contrôles autour du véhicule (état des pneumatiques, des projecteurs et feux,...)

Contrôles sous le capot moteur, incluant appoints en liquides si nécessaire (liquide de refroidissement, lave-glace, ...)

Contrôles selon législation en vigueur dans chaque pays (hors contrôle technique)

Diagnostic des calculateurs

Purge du filtre à gazole*

Vidange de l'huile moteur

Remplacement du filtre à huile

Mise à jour de l'indicateur d'entretien

* selon équipement.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

Niveau d'huile	Vérifier le niveau d'huile régulièrement (tous les 3000 km à 5000 km) en fonction de l'usage de votre véhicule, compléter si nécessaire avec un lubrifiant approprié. Un appoint d'huile entre deux révisions est normal. Un niveau d'huile insuffisant ou excessif présente des risques de dommages importants pour votre moteur.
Kit de distribution et d'accessoires	Les kits de distribution et d'accessoires sont sollicités dès la mise en route du moteur et jusqu'à son arrêt complet, par conséquent leur usure est normale. Un kit de distribution ou d'accessoires défectueux peut altérer le moteur et le mettre hors d'usage.
Entretien de la fonction filtre à particules HDi	Pour assurer un fonctionnement optimal du filtre à particules, PEUGEOT recommande d'utiliser l'huile TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W30 ou TOTAL ACTIVA / QUARTZ INEO ECS 5W30, ou toute autre huile répondant à la norme PSA PEUGEOT Citroën B71 2312 ou B71 2290. L'adjonction en produits additivés tels que les nettoyants ou les re-métallisants est interdite.
Pneumatiques	Vérifier régulièrement la pression des pneumatiques. Contrôler également leur usure à l'aide des témoins visuels prévus à cet effet. Lorsque les témoins n'apparaissent plus en retrait de la bande de roulement, la profondeur des rainures est inférieure à 1,6 millimètre. Il est alors nécessaire de procéder à leur remplacement.
Amortisseurs	Des amortisseurs usés sont difficilement repérables par l'utilisateur. Or, ils influencent fortement l'efficacité du freinage et la tenue de route. Un contrôle régulier de leur efficacité par un professionnel est donc nécessaire pour votre sécurité ainsi que pour votre confort de conduite.
Eclairage de signalisation	Le changement d'une seule lampe, notamment lorsque celle-ci est défectueuse, entraîne systématiquement un déséquilibre de l'éclairage, puis, à court terme, le remplacement de la lampe symétrique. Pensez donc à toujours remplacer vos lampes par paire.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

Balais d'essuie-vitres

Un contrôle régulier ainsi que le passage d'un chiffon humide favorisent leur longévité. Un changement chaque année favorise une meilleure visibilité sur la route par tous les temps et évite les rayures sur le pare-brise.

Système d'air conditionné

Votre véhicule est équipé d'un système d'air conditionné qui contribue à votre confort en vous permettant de sélectionner une température agréable dans votre véhicule, réduisant ainsi stress et fatigue.

Garant d'un désembuage efficace, cet équipement concourt à la sécurité de vos déplacements.

Equippé d'un filtre habitacle, il contribue à la qualité de l'air dans le véhicule, en filtrant certaines particules polluantes, poussières et pollens. Il minimise ainsi symptômes allergiques, et, dans le cas d'un filtre à charbon actif, mauvaises odeurs et dépôts gras.

La réalisation d'un bilan annuel vous permet de veiller au bon fonctionnement de votre système d'air conditionné, en prenant en compte les conditions d'utilisation spécifiques de votre véhicule.

Liquide de frein

Dans le cas où un appoint en liquide de frein est nécessaire (voir le guide d'utilisation), en dehors de l'entretien périodique, veuillez n'employer que du liquide de frein DOT4 provenant d'un bidon scellé. Attention, nettoyez le bouchon du réservoir liquide de frein avant dépose.

L'entretien de la carrosserie (Peinture brillante et nacrée)

PEUGEOT a mis en œuvre les meilleures technologies pour que la peinture de votre véhicule ait un aspect irréprochable et une tenue optimale aux agressions extérieures.

Il vous appartient maintenant de prendre soin de votre carrosserie. Un entretien adapté vous permettra de conserver les caractéristiques protectrices de la peinture et de garder son éclat d'origine. Vous contribuerez ainsi à préserver la valeur de votre véhicule pendant des années.

QUE FAIRE POUR ENTRENIER SA CARROSSERIE ?	QUAND	COMMENT	PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER	PRODUITS PRECONISES
<p>Laver la carrosserie :</p> <p>Eliminer les salissures, boues, poussières, fientes d'oiseaux, résines d'arbres, sécrétions d'insectes, pollen, goudron</p>	<p>Fréquemment <u>Dès que possible</u> pour les fientes d'oiseaux, résines, sécrétions d'insectes, pollen, goudron qui contiennent des substances chimiques agressives pour la peinture</p>	<p>Lavage à la main</p> <p>OU</p> <p>Lavage haute pression</p> <p>OU</p> <p>Lavage en station automatique à rouleaux</p>	<p>Lavage à la main : Eliminer les poussières pouvant provoquer des rayures en rinçant abondamment le véhicule avant de frotter. Après le lavage et rinçage, sécher le véhicule à l'aide d'une peau de chamois pour éviter les traces calcaires. Ne pas utiliser d'éponges à face abrasive.</p> <p>Lavage haute pression : Respecter les préconisations de distance (30 cm) de pulvérisation, en particulier sur les impacts de gravillons, les stickers et les capteurs de détection d'obstacle.</p> <p>Lavage en station automatique à rouleaux (sauf peinture mate) : Attention aux stations à brosses mal entretenues dont les brosses peuvent provoquer des micro rayures, particulièrement visibles sur les peintures foncées.</p> <p>Ne pas frotter la carrosserie à sec Ne pas laver en plein soleil ou par grand froid</p> <p>Augmentez les fréquences des lavages en hiver, en zone côtière ou industrielle (etc...) pour éliminer les dépôts iodés, les boues, les suies et les sels d'épandages qui sont très corrosifs. Bien nettoyer le dessous de caisse et les passages de roues</p> <p>Certaines tâches (goudron...) peuvent nécessiter une opération complémentaire. Ne pas gratter directement le goudron séché, fientes, gouttes de résine etc... Mouiller abondamment les dépôts avant de les éliminer. L'utilisation de solvant, d'essence est à proscrire.</p> <p>Nettoyage des garnitures d'aspect chromées : Ne pas utiliser de produits abrasifs ou de solvants chimiques.</p>	<p>Eponges propres Shampooing doux Peaux de chamois Tissus microfibre</p> <p>Produit anti goudron Produit démoustiqueur Chiffon propre Eau claire</p> <p>Eau savonneuse à PH neutre, essuyer avec un chiffon doux et sec.</p>

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

QUE FAIRE POUR ENTREtenir SA CARROSSERIE ?	QUAND	COMMENT	PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER SAUF PEINTURE MATE	PRODUITS PRECONISES
<p>Protéger la peinture : Limiter et prévenir l'encrassement</p>	<p>Au minimum 2 fois par an (avant et après l'hiver) OU en utilisant régulièrement des programmes de lavage en station automatique avec adjonction de cire OU Après chaque polishage</p>	<p>Lustrage à la main OU en station automatique avec adjonction de cire</p>	<p>Avant de lustrer, le véhicule doit être parfaitement propre et sec Ne pas appliquer en plein soleil Respectez les consignes d'utilisation du produit Ne pas appliquer le produit sur les plastiques ou caoutchoucs</p>	<p>Produit lustrant préconisé par le réseau (sans abrasif) Coton Tissu Microfibre</p>
<p>Eliminer les micro-rayures</p>	<p>Seulement si apparition de micro-rayures</p>	<p>Polishage à la main ou s'adresser au réseau</p>	<p>Avant de polisher, le véhicule doit être parfaitement propre et sec. L'emploi d'un polish avec charge abrasive trop importante ou l'utilisation inappropriée d'une machine à polisher peut laisser des marques et/ou dégrader la brillance de la peinture. Respecter les consignes d'utilisation du produit utilisé. Ne pas appliquer le produit sur les plastiques ou caoutchoucs. Après polishage le véhicule doit être lustré.</p>	<p>Polish préconisé par le réseau Coton Tissu microfibre</p>
<p>Réparer les petits dégâts à la peinture : Rayures, écailles, impacts de gravillons</p>	<p>Rapidement si la tôle est visible pour éviter la corrosion</p>	<p>Stylo de retouche peinture. Si la tôle est visible, faire appel au réseau.</p>	<p>Lire les conditions d'utilisation du produit pour la réparation des blessures superficielles.</p>	<p>Stylo de retouche peinture disponible dans les teintes spécifiques de la « marque »</p>



Ne pas utiliser de solvant, essence, pétrole, pour nettoyer la carrosserie.
 Après le lavage, freinez progressivement pour chasser l'eau des garnitures de freins.
 Ne pas nettoyer le sous capot moteur avec un jet haute pression.

L'entretien de la carrosserie (peinture mate et texturée)

Spécificités d'entretien pour la peinture mate*



N'effectuez jamais de nettoyage sans eau.

Ne lavez jamais votre véhicule dans une station automatique à rouleaux.

Ne lustrez jamais le véhicule, ni les jantes alliage. Cette opération rend la peinture brillante.

N'utilisez pas de nettoyants pour peinture, de produits abrasifs ou lustrants ni de conservateurs brillants (de la cire, par exemple) pour entretenir la peinture. Ces produits conviennent uniquement pour les surfaces brillantes. Leur application sur des véhicules revêtus d'une peinture mate endommage gravement la surface du véhicule et fait notamment apparaître de manière irréversible des zones brillantes ou tachetées.

N'utilisez pas les lances de lavage haute-pression équipées de brosses, celles-ci risqueraient de rayer la peinture.

Ne choisissez jamais un programme de lavage avec traitement final à la cire chaude.

Spécificités d'entretien pour la peinture texturée*

Confère les conseils de « Recommandations d'entretien » de la peinture mate, à l'exception de « Ne lavez jamais votre véhicule dans une station automatique à rouleaux » qui n'est pas nécessaire de suivre pour la peinture texturée.

* Disponible selon les versions, les niveaux de finitions et les caractéristiques propres au pays de commercialisation.

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

L'entretien du cuir

Les cuirs ont été développés par PEUGEOT avec les meilleures technologies pour assurer une meilleure longévité, un confort optimal et une bonne tenue aux agressions extérieures.

Le cuir est un produit naturel, il demande certaines précautions d'usage et d'entretien.

Il vous appartient donc de prendre soin de votre intérieur cuir. Un entretien adapté et régulier est indispensable pour la longévité du cuir. Il faut le protéger et le nourrir pour qu'il conserve sa souplesse et son aspect d'origine.

QUE FAIRE POUR ENTREtenir SON CUIR ?	QUAND	COMMENT	PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER	PRODUITS PRECONISES
Nettoyer	Régulièrement et ponctuellement si incident	Lavage à la main	<p>Avant de nettoyer le cuir, il faut enlever tous les résidus pouvant rayer le cuir lors du nettoyage.</p> <p>Pour nettoyer le cuir, humecter un chiffon doux avec de l'eau savonneuse, puis frottez doucement la surface du cuir. Ne pas frotter trop fort. Bien sécher le cuir après nettoyage avec un chiffon doux.</p> <p>Dans le cas d'une tache grasse, ne <u>JAMAIS</u> nettoyer un cuir gras avec un liquide, il faut d'abord absorber la tache (avec une éponge ou de la terre de Sommières par exemple).</p> <p>Dans le cas d'une tache liquide, absorber <u>rapidement</u> avec un chiffon ou un papier absorbant afin d'éviter que le liquide ne pénètre dans le cuir.</p> <p>Nettoyer ensuite si nécessaire.</p>	Eponge Savon pH neutre Chiffon doux
Dépeussier	2 à 3 fois par an	Lavage à la main	Nettoyer le cuir avec un chiffon humidifié à l'eau claire bien essoré pour débarrasser les pores de la poussière, sans frottements énergiques et en évitant l'eau calcaire.	Chiffon doux
Entretenir	Tous les ans	à la main	Dépeussier et nettoyer le cuir avant toute application de produit d'entretien.	Produit « spécial cuir »



Ne pas utiliser de solvant, de détergents, d'essence, d'alcool pur ou des produits de nettoyage pour nettoyer le cuir.
Dans le cadre de mi-cuir, attention de ne pas endommager les autres matières avec les produits d'entretien du cuir (textile, alcantara...).

En cas de dégâts plus conséquents (brulures ...), consulter un Point Service PEUGEOT qui vous conseillera.



PEUGEOT & TOTAL, UN PARTENARIAT AU SERVICE DE LA PERFORMANCE !

En 2015, Peugeot signe son retour en Rally-Raid, l'une des disciplines automobiles les plus difficiles au monde. Pour obtenir les meilleures performances lors de ces épreuves, les équipes de Peugeot Sport ont choisi TOTAL QUARTZ pour la Peugeot 2008 DKR, un lubrifiant de haute technologie qui protège le moteur dans les conditions les plus extrêmes.

TOTAL QUARTZ protège votre moteur contre les effets du temps.

TOTAL QUARTZ Ineo First est un lubrifiant très haute performance issu du travail conjoint des équipes R&D Peugeot et Total. Spécialement formulé pour les motorisations des véhicules Peugeot, sa technologie innovante permet de réduire significativement les émissions de CO₂ et de protéger efficacement votre moteur contre l'encrassement.



Les huiles moteur Total recommandées par Peugeot présentent des caractéristiques supérieures par rapport à celles définies dans les normes ACEA permettant ainsi de répondre aux dernières innovations techniques de votre véhicule et d'optimiser le fonctionnement des motorisations Peugeot (rendement, économie de carburant, émissions polluantes, durée de vie et usure).



Seul un lubrifiant répondant à une norme PSA Peugeot Citroën doit être utilisé pour l'entretien de votre véhicule ainsi que dans le cadre d'un appoint.

La norme PSA Peugeot Citroën à utiliser est mentionnée sur votre fiche de synthèse entretien.

N'hésitez pas à demander conseil à votre réparateur agréé PEUGEOT pour préserver l'agrément d'utilisation et optimiser le coût d'entretien de votre véhicule.

SUIVI DE L'ENTRETIEN

Les pages suivantes sont destinées à recevoir le cachet commercial d'un professionnel de la réparation Automobile qui effectuera l'entretien de votre PEUGEOT.

Faites compléter les cases (date, kilométrage, prochaine visite,...) ci-dessous, en fonction de vos conditions d'utilisation, par le professionnel de la réparation Automobile que vous aurez choisi.

Nous vous recommandons de conserver les factures et les documents se rapportant à l'entretien effectué sur votre véhicule.

En cas de revente du véhicule, il est nécessaire de transmettre tous les documents de bord du véhicule au nouveau propriétaire.

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
Cachet de l'établissement
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
Cachet de l'établissement
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /



SUIVI DE L'ENTRETIEN

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

SUIVI DE L'ENTRETIEN

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales Conditions sévères

*Cachet de
l'établissement*

Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /



SUIVI DE L'ENTRETIEN

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

Date : / / km :
Conditions normales <input type="checkbox"/> Conditions sévères <input type="checkbox"/>
<i>Cachet de l'établissement</i>
Prochaine visite _____
à _____ km ou le / /

VISITES DE GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION

CONTRÔLES A EFFECTUER	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Véhicules particuliers :	4 ans après la livraison	6 ans après la livraison	8 ans après la livraison	10 ans après la livraison
Véhicules utilitaires :	après 2 ans	après 4 ans	-	-

La présentation des coupons au contrôle, dûment remplis par le réparateur l'ayant réalisé, sera exigée pour tout recours à la garantie commerciale anti-perforation.

1^{er} CONTRÔLE Date : Kilométrage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : oui non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES AU CLIENT: REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES:

N° de dossier du contrôle : Constat n°:..... Date:.....

- Constat :
-
 -
 -
 -
 -
 -

**CACHET DU
REPARATEUR**

Constat n°:..... Date:.....

**CACHET DU
REPARATEUR**

**CACHET DU
REPARATEUR**

**PROCHAIN ENTRETIEN
PÉRIODIQUE** : avant le

2^e CONTRÔLE Date : Kilométrage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : oui non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES AU CLIENT: REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES:

N° de dossier du contrôle : Constat n°:..... Date:.....

- Constat :
-
 -
 -
 -
 -
 -

**CACHET DU
REPARATEUR**

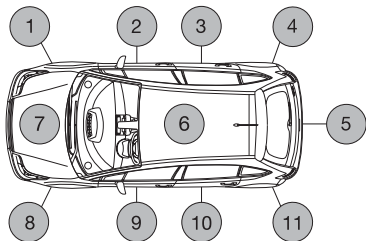
Constat n°:..... Date:.....

**CACHET DU
REPARATEUR**

**CACHET DU
REPARATEUR**

**PROCHAIN ENTRETIEN
PÉRIODIQUE** : avant le

VISITES DE GARANTIE COMMERCIALE ANTI-PERFORATION



Lavage si nécessaire (carrosserie, soubassement, passages de roues) et **contrôle anti-perforation** (forfait au tarif local).

3^e CONTRÔLE Date : Kilomètreage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : oui non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES AU CLIENT: REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES:

N° de dossier du contrôle : Constat n°:..... Date:.....

- Constat :
-
 -
 -
 -
 -
 -

CACHET DU
REPARATEUR

Constat n°:..... Date:.....

CACHET DU
REPARATEUR

CACHET DU
REPARATEUR

PROCHAIN ENTRETIEN PÉRIODIQUE : avant le

4^e CONTRÔLE Date : Kilomètreage :

Prévision des travaux en garantie commerciale anti-perforation : oui non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES AU CLIENT: REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES:

N° de dossier du contrôle : Constat n°:..... Date:.....

- Constat :
-
 -
 -
 -
 -
 -

CACHET DU
REPARATEUR

Constat n°:..... Date:.....

CACHET DU
REPARATEUR

CACHET DU
REPARATEUR

PROCHAIN ENTRETIEN PÉRIODIQUE : avant le

Reproduction ou traduction même partielle sont interdites sans autorisation écrite de la
S.A. Automobiles PEUGEOT.

Imprimé en UE

Français DCIP2

01-16



PEUGEOT

Automobiles PEUGEOT - Siège Social : 75, avenue de la Grande-Armée 75016 PARIS

Tél. 33 (0)1 40 66 55 11 - Fax 33 (0)1 40 66 54 14

Adresse postale : Automobiles PEUGEOT B.P. 01 75761 PARIS cedex 16 - Adresse Internet : <http://www.peugeot.com>

Société Anonyme au capital de 172 711 770 Euros - R.C.S. PARIS B 552 144 503. SIRET 552 144 503 00018. APE 341 Z

